

# **MODALITÉS D'INSCRIPTION DE VOS ENFANTS À L'ÉCOLE MATERNELLE**

## **RENTRÉE 2020**

Si votre enfant est né en 2017, il pourra fréquenter l'école maternelle à la rentrée de septembre 2020.

La demande d'inscription doit se faire en 2 étapes :

### **1ère étape**

Vous devez **fournir en mairie** les documents suivants :

- Fiche de renseignements Service Enfance 2020/2021  
**à télécharger sur le site de la mairie d'Ychoux**
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Si divorce ou séparation des parents, la copie du jugement rendu par le Tribunal.

Ces documents peuvent être transmis par mail à l'adresse : [mairie@ychoux.fr](mailto:mairie@ychoux.fr)

### **2ème étape**

Dès que le certificat d'inscription vous sera fourni par la mairie, vous pourrez prendre contact avec la directrice de l'école maternelle muni des documents suivants  
**à télécharger sur le site de la mairie d'Ychoux :**

- Courrier de la directrice de l'école maternelle à l'attention des familles,
- Fiche de renseignements école (à compléter),
- En cas de séparation et de garde restreinte, copie du jugement de séparation (pages qui stipulent les semaines ou les jours où l'enfant ne pourra pas être remis à l'un de ses parents),
- Fiche d'urgence école (à compléter),
- Copie des pages "vaccinations obligatoires" du carnet de santé ou un certificat médical attestant que votre enfant est à jour de ses vaccinations,
- Certificat de radiation si votre enfant était scolarisé dans une autre école.

### **Coordonnées pour joindre l'école maternelle**

E-mail : [em.ychoux@ac-bordeaux.fr](mailto:em.ychoux@ac-bordeaux.fr)

Téléphone : 05.58.82.39.51 en laissant un message sur le répondeur téléphonique.